

Mairie de ROULANS

34 grande rue

25640



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2026

Le conseil municipal de la Commune de ROULANS, régulièrement convoqué en date du 4 juin 2026, s'est réuni en mairie **Jeudi 11 juin 2026** à 20 h sous la présidence du Maire, M. LOUVET Jacques.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux

AURY Martine - BORODACZ Sylvie - DONEY Valérie – Emilie STABILE - GAFFIE Marguerite – GATRAT Virgile – HUMBERT Louis – JEANCLAUDE Mélanie - JOUFFROY Pierre - JUAN Samuel - LAMOUCHE Sladana – LE DISET Jean-Yves - LOUVET Jacques – MOUAFFAK Said – VIVOT Alisée

Sladana LAMOUCHE est nommée secrétaire de séance.

INFORMATIONS DU MAIRE

- **Travaux d'enrobés sur la R. D.** dans le village du 20 au 31 juillet :
de l'entrée de l'agglomération côté Baume jusqu'à la mairie :
Route barrée pendant 3 jours durant cette période
déviation par rue de montperroux d'un côté et de l'autre chemin de la Vauzoie ou chemin Vie Saint-Etienne

LOCALISATION DES TRAVAUX



- Offre d'étude pour l'**aménagement de la traversée du village**
demandée au Cabinet Bureau du paysage B. D. P. : 8 640 E T. T. C.
- **Salle de gymnastique** : le maire a rencontré Maître SUISSA - avocat de la commune le 18 mai dernier – Par chance, c'était la date limite pour signaler de nouveaux désordres dans la salle, ce qui a été fait avec des photos à l'appui. La procédure est donc repartie pour un tour.
- Nouvelle entrevue avec M. GIRARDET, propriétaire de la maison Fourier ou ancienne poterie 20 grande rue : a réalisé depuis quelques travaux de protection du bâtiment – s'est engagé à faire des travaux d'égavage demandés par le maire.
- **Passage piéton devant école primaire** : Suite à une demande :
Faut-il envisager le déplacement des figurines qui seraient positionnées du mauvais côté du passage et peuvent ainsi cacher les piétons ?
Mise en place d'une personne surveillante pour la traversée des scolaires ?

Le conseil suggère de remplacer les figurines existantes par des modèles plus jolis et plus visibles (voir réfléchissants type Roche-lez-beaupré).
- Pierre JOUFFROY est nommé responsable pour la **stérilisation des chats errants**.

2 femelles et 4 chatons viennent d'être signalés rue du Collège. Problème très récurrent dans le village
- **C. C. D. B.** :
 - . Le maire informe qu'il a relancé avec insistance le projet de zones d'activités sur Roulans ; la commission de développement économique doit se rendre sur le site en juin et il doit rencontrer le propriétaire de l'ancien restaurant très prochainement.
 - . Sladana LAMOUCHE a été nommée membre de la commission d'évaluation des projets (fonds Leader).
 - . Le prochain conseil d'école aura lieu le 16 juin. Les nouveaux élus regrettent que peu de travaux aient été effectués dans les classes depuis la prise de compétence par la CCDB ; la priorité ayant été donnée à d'autres groupes scolaires.

AGENDA :

- **Samedi 13 juin 9 h 30** : réunion avec associations pour planning gymnase 2026-2027
- **Dimanche 14 juin** : jeux inter-villages à Val-de-Roulans avec la participation d'une équipe roulanaise
- **Samedi 20 juin** : Fête de la musique dans cour et préau de l'école au profit des Donneurs de Sang - A l'initiative de Vincent CURRIN et Pierre JOUFFROY – Appel aux musiciens et chanteurs
- **Vendredi 26 juin** : Kermesse école avec retransmission du match de foot France-Norvège à 21 h
- **Samedi 4 juillet** : Visite de la forêt communale – Rendez-vous à 9 h en mairie
- **Vendredi 10 juillet à 10 h 30** : Rencontre en mairie avec Dominique VOYNET
- **Recensement de la Population** du 21 janvier au 20 février 2027
Mélanie JEANCLAUDE a été désignée coordonnatrice communale.

Prochaine réunion du conseil fixée au Jeudi 9 juillet à 20 h

ORDRE DU JOUR :

- Installation d'un système de vidéoprotection :
présentation par le Major BRUNELLI et lancement du chiffrage
- Espace paysager intergénérationnel rue des jardins avec intégration d'un city-parc
- Logement 22 grande rue : fixation du loyer et mode de sélection du locataire
- Rachat de fuel à un particulier
- Décision modificative budgétaire
- Création de 2 postes au sein du secrétariat de mairie
- Renouvellement du bail de chasse
- Adhésion à S. P. L. Mobilités
- Désignation des représentants de la C. L. E. C. T.
- Désignation du correspondant défense

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 AVRIL 2026

Après lecture par le maire, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2026.30 - INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION

Le Major CARILLON présente à l'assemblée le fonctionnement d'un système de vidéo-protection :

- . Le principe est le suivant : les caméras publiques ne filment que les sites publics.
- . Le but : 1. La dissuasion 2. L'élucidation

Objectif : Elever le degré de sécurité dans la commune et pas surveiller les habitants

Les images sont conservées 30 jours au maximum.

Le serveur serait en mairie dans un local fermé sécurisé, ouvert sur demande par les gendarmes qui agissent sous couvert du Préfet du Doubs.

Le major conseille l'achat de caméras de qualité après consultation de plusieurs sociétés spécialisées et la réalisation de tests en direct.

Le nombre de caméras à acquérir prendra en compte les sites sensibles et les 4 points d'entrée de Roulans pour ceinturer le village, ce qui pourra aussi permettre un maillage avec les autres communes. Il conviendra de tenir compte des points d'apport énergétique afin de limiter les travaux de génie civil.

Coût d'une caméra : 4 000 E

Subvention espérée du F. I. P. D. (fonds de prévention de la délinquance).

L'exposé du Major entendu, le maire propose de lancer la consultation auprès de plusieurs entreprises. Cette proposition est retenue par 14 voix pour et 1 abstention.

2026.31 - ESPACE PAYSAGER INTERGENERATIONNEL – ETUDE D'AMENAGEMENT

Le maire propose de recourir à la société Bureau du paysage (B. D. P.) pour une étude d'aménagement paysagère dans le secteur Ages et Vie – Micro-crèche – avec intégration d'un city-parc sur le plateau sportif – rue du Cotard. Coût : 4 320.00 E T. T. C.. Il s'agit de

permettre une réflexion globale sur le secteur, en incluant un mode de traversée de la rue du Cotard, compatible avec le passage des bus.

Le city-parc pourrait être utilisé par les scolaires avec des pratiques sportives à intégrer dans le projet.

POUR INFORMATION : CHIFFRAGE FINANCIER D'UN CITYPARK

mini-stadium ossature inox 24 x 12 m –
Installation sur plateau sportif rue du Cotard

A. Fourniture du terrain

Avec 2 frontons, 2 palissades, 2 buts multisports foot-hand-basket –
2 poteaux multisports – 1 filet multisport – Accès PMR et marquage au sol

B. Pose de l'ensemble

TOTAL H. T. 40 215.00 E

Options non incluses : 17 950.00 E
Gazon synthétique, aspect imitation bois, rehausses,
Banc, corbeille, ratelier vélo

TOTAL GENERAL AVEC OPTION H. T. ... 58 165.00 E

PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel

. Subvention Etat – D. E. T. R. 20 % 11 633.00 E
. Subvention Département – 30 % 17 449.50 E
. Subvention Région – 20 % 11 633.00 E
. Subvention CAF – Forfait 5 000.00 E

. Fonds libres communaux 12 449.50 E

TOTAL H. T. 58 165.00 E

Possibilité de solliciter également la C. C. D. B.

Après discussions, l'assemblée donne son accord à l'unanimité pour le lancement de l'étude proposée par le Bureau du Paysage pour un cout de 4 320 E ttc.

2026.32 - LOGEMENT 22 GRANDE RUE - FIXATION DU MONTANT DU LOYER

Sylvie BORODACZ, 1^{ère} adjointe, dresse le bilan de la rénovation en cours du logement 22 grande rue. Il est encore trop tôt pour fixer une date de location car il reste quelques travaux à faire et il faut ensuite obtenir le D. P. E..

Il est convenu que le montant du loyer, pour ce logement T 3 de 56 m2, sera fixé lors de la prochaine session du conseil et après avis de la société SOLIHA qui doit visiter l'ensemble des logements communaux le 15 juin pour état des lieux et proposition éventuelle d'améliorations.

2026.33 - RACHAT DE FUEL A UN PARTICULIER

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de la somme de 630 E à M. DENIS Gérard, demeurant à ROULANS, rue des Jardins, pour rachat de fuel.

M. DENIS, modifiant son mode de chauffage, a en effet proposé à la commune 600 litres de fuel à 1.05 E le litre (tarif d'achat en 2025), qui ont été livrés à l'espace culturel le 4 juin dernier.

2026.34 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la modification du budget primitif 2026 afin d'y inscrire les écritures ci-dessous :

DEPENSES

- Rénovation logement gendarmerie suite dégât eaux	8 000 E
- Etude espace paysager intergénérationnel	4 300 E
- Trottoir grande rue suite à inondations	5 964 E
TOTAL	18 264 E

RECETTES

- Remboursement sinistre dégât des eaux	5 430 E
- Subventions D. E. T. R.	66 700 E (1)
TOTAL	72 130 E

ce qui donne le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments		8 000.00 €
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		4 300.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		12 300.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie		5 964.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 964.00 €
R 13461 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux		66 700.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		66 700.00 €
R 75888 : Autres produits divers de gestion courante		5 430.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		5 430.00 €

Excédent initial du B. P.	83 010.90 E
Décision modificative n° 1	- 700.00 E (ordinateur bibliothèque)
Décision modificative n° 2	53 866.00 E (72 130 – 18 264)
Nouvel excédent	136 176.90 E

(1) Notifications de l'Etat le 07/05/2026 :

- . Attribution Subvention D. E. T. R. de 5 230 E pour le remplacement de l'escalier extérieur de la mairie (20 % de la dépense)
- . Attribution Subvention D. E. T. R. de 61 470 E pour l'aménagement rue des Vergers (1^{ère} tranche déjà réalisée)

2026.35 - CREATION DE 2 POSTES AU SEIN DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification supérieure à 10% de la durée hebdomadaire de service initiale, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial ;

Considérant que la délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8,

- Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur et un emploi d'adjoint administratif, en raison du départ en retraite de l'agent actuellement en poste :

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- la création d'un emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2026 :

Filière administrative

Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux

Grade : Rédacteur

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 – article 6411.

2026.36 - RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE

Le maire expose que le dernier bail signé avec l'A. C. C. A. de ROULANS date de septembre 2017 – 2017-2026 et propose de le reconduire dans les mêmes conditions, soit

pour une nouvelle période de 9 ans au tarif de 153 E par an.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et mandate le maire pour la signature du nouveau bail.

2026.37 - ADHESION A S. P. L. MOBILITES

Le maire propose d'adhérer à S. P. L. Mobilités pour un coût de 10 euros.

Cette adhésion fait suite à la demande du Collège pour facturation par la commune du transport U. N. S. S. à partir de la rentrée de septembre (sorties scolaires sportives organisées le mercredi après-midi).

Il n'y a qu'une collectivité qui puisse le faire avec refacturation au Collège. Jusqu'à présent c'était la mairie de Baume qui établissait les factures pour Roullans, ne souhaite plus le faire.

Des discussions ont déjà eu lieu afin que ce travail passe sous compétence du PETR qui détient la compétence transport. En attendant le maire souhaite adhérer à SPL Mobilités ce qui pourrait nous être utile à l'avenir pour des trajets vers Besançon par exemple.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal valide cette adhésion à l'unanimité.

2026.38 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C. L. E. C. T.)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif à la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Doubs baumois en date du 29 avril 2026 fixant la composition de la CLECT,

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner ses représentants appelés à siéger au sein de cette commission,

Le maire procède à un appel à candidatures :

. Titulaire : Said MOUAFFAK - Suppléant : Samuel JUAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner comme représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

. Titulaire : Said MOUAFFAK - Suppléant : Samuel JUAN.

2026.39 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

A la demande du maire, est nommée, à l'unanimité correspondante défense pour la commune : JEANCLAUDE Mélanie.

Rôle du correspondant :

- informer les citoyens sur la politique de défense de la France,
- sensibiliser les jeunes générations à la défense et au recensement obligatoire à 16 ans,
- assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité



Le Maire,
Jacques LOUVET